

Tribunal administratif de Cayenne

2015147_0001_TAC

LE GREFFIER EN CHEF

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 14 août 2012 portant mutation de Mme Laëtitia LECLERC, attachée d'administration interieur outre-mer, au tribunal administratif de Cayenne à compter du 1er septembre 2012;

Vu le code de justice administrative et notamment les articles R-226-6, R413-5, R413-6 et R751-2;

Vu l'accord du président;

DECIDE:

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement du greffier en chef, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie BARAIS, adjoint administratif principal de deuxième classe, et Mme Stéphanie MERCIER, adjoint administratif de première classe, à l'effet de signer tous courriers relatifs aux actes de procédure entre l'enregistrement de la requête et le prononcé du jugement ou de l'ordonnance.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du greffier en chef, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie MERCIER, adjoint administratif de première classe, à l'effet de signer les courriers de notification des décisions de désignation et d'indemnisation des commissaires-enquêteurs.

Article 3 : Le greffier en chef du tribunal administratif de Cayenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

Fait à Cayenne, le 22 mai 2015.

Le greffier en chef signé Laëtitia LECLERC

Destinataires : les intéressées